

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION DU JURY
DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE**

Année 2020

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux principaux de 2^e classe,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^e classe,

Vu l'arrêté n° 2019-117 du 30 avril 2019 portant ouverture des concours externe et interne d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe,

Vu l'arrêté n° 2019-232 en date du 11 septembre 2019 portant nomination du jury des concours interne et externe d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe,

Vu les arrêtés n° 2019-296 en date du 25 novembre 2019 et n° 2020-17 en date du 27 janvier 2020 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours interne et externe d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe,

Vu l'arrêté n° 2019-307 en date du 3 décembre 2019 portant nomination des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité des concours interne et externe d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement d'un membre du jury,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jury des concours interne et externe d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe est modifié comme suit :

M. HAMDY Toufik est remplacé par M. GROS Pascal.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 2019-232 en date du 11 septembre 2019 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affichée dans les locaux du Centre de gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de Seine-et-Marne.

Fait à Lieusaint, le **16 JUIL. 2020**

**Le Président
du Centre de gestion**



Anne THIBAUT

La Vice-Présidente
du Centre de Gestion

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Publié et transmis au représentant de l'État le : **16 JUIL. 2020**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté modificatif portant nomination du jury des concours interne et externe d'adjoint technique territorial principal de 2e classe

Date de transmission de l'acte : 16/07/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 16/07/2020

Numéro de l'acte : 2020-228 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 077-287708325-20200716-2020-228-AI

Date de décision : 16/07/2020

Acte transmis par : Anne Laure DESMANET

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.9. concours, examens, vacances d'emploi